### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

# vaulxenvelin

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2016

Compte rendu affiché le 16 décembre 2016

Date de convocation du Conseil municipal le 02 décembre 2016

Président : Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.

Secrétaire élu : Madame Muriel LECERF

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Charazede GAHROURI, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Antoinette ATTO à Muriel LECERF, Virginie COMTE à Kaoutar DAHOUM, Philippe ZITTOUN à Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Philippe MOINE à Sacha FORCA.

Membres absents excusés: Batoul HACHANI

Membres absents: Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA

Membres démissionnaires : Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI

PRÉFECTURE DO RISONE

Reçu le 1 3 DEC. 2016

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 3

Nombre de membres		
Art. 2121-2		Qui ont pris
du CGCT	En Exercice	part à la délibération
43	43	33

Objet:

16.12.0666

Mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Centre d'activités la Poudrette » avec le PLU de la Métropole de Lyon

### RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

### Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil municipal du 19 mai dernier, vous avez approuvé le lancement de la procédure de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Centre d'activités de la Poudrette » avec le PLU de la Métropole de Lyon et sa mise à l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L 442-11 du Code de l'urbanisme qui dispose que :

« Lorsque l'approbation d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu intervient postérieurement au permis d'aménager un lotissement ou à la décision de non-opposition à une déclaration préalable, l'autorité compétente peut, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du tire II du livre Ier du code de l'environnement et délibération du conseil municipal, modifier tout ou partie des documents du lotissement, et notamment le règlement et le cahier des charges, qu'il soit approuvé ou non, pour mettre en concordance ces documents avec le PLU ou le document d'urbanisme en tenant lieu, au regard notamment de la densité maximale de construction résultant de l'application de l'ensemble des règles du document d'urbanisme ».

Par lettre du 26 mai 2016, Monsieur le Premier Adjoint, a demandé au Tribunal Administratif de Lyon la désignation d'un commissaire enquêteur avec suppléant en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Centre d'activités de la Poudrette » avec le PLU de la Commune de Vaulx-en-Velin, PLU dont le maître d'ouvrage est la Métropole de Lyon.

Par ordonnance n°E16000150/69 du 13 juin 2016, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Michel Legrand en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Claude Roche en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Par arrêté n° 1 du 07 octobre 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article R 123-9 du Code de l'environnement, a précisé les modalités de l'enquête publique qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 novembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur a rendu le 2 décembre 2016 un rapport dans lequel il émet un avis favorable à la mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Centre d'activités de la Poudrette » avec le PLU actuellement en vigueur.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L 422-11 du Code de l'urbanisme, je vous propose :

- De constater l'avis favorable du commissaire enquêteur ;
- > D'approuver la procédure de mise en concordance du cahier des charges du lotissement Centre d'activités de la Poudrette avec le PLU de la Métropole de LYON en vigueur.

## Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 33		
Votes Pour : 33		
Votes Contre:		
Abstention:	-	

- Constate l'avis favorable du commissaire enquêteur ;
- > Approuve la procédure de mise en concordance du cahier des charges du lotissement Centre d'activités de la Poudrette avec le PLU de la Métropole de LYON en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY